

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 4 DECEMBRE 2024 à 19H00**



**N°115/2024 – Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement pour 2025 avant le vote du budget**

Conseillers en exercice : **25** – Présents : **20** – Excusés avec Pouvoir : **3** – Excusé sans Pouvoir : **1**  
Absent : **1** – Votants : **23**

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 4 DÉCEMBRE**, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du **28 novembre 2024**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

**ETAIENT PRESENTS :**

**Mesdames, Messieurs :**

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX Jean-François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GONGUET Nathalie, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, VIGNAGA Isabelle.

**ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :**

**Mesdames, Messieurs** MINIER Jean-Philippe (pouvoir donné à Nadia SAUDRAIS), ROUSSEL Céline (pouvoir donné à Patrick BOUVARD), TRICHOT Patricia (pouvoir donné à Frédéric MARCILLAC).

**ETAIT EXCUSÉ :** Monsieur GRUET Alexis.

**ETAIT ABSENT :** Monsieur VAUGEOIS Patrick.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

---

**Monsieur le Maire** informe le Conseil Municipal que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Locales prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la Collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris ceux afférents au remboursement de la dette.

Il revient à ce titre au Conseil municipal de déterminer les dépenses concernées par cette autorisation et d'en préciser le montant et l'affectation.

Il ne s'agit ni d'une délibération modificative ni d'une inscription budgétaire puisque l'inscription budgétaire n'interviendra qu'au moment du vote du budget primitif.

*Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Locales,*

*Vu le budget primitif 2024,*

**Considérant que pour permettre de mandater et liquider certaines dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2025, il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à mandater des dépenses dans la limite des crédits votés au Budget primitif 2024,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
001-210103446-20241204-115-2024-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 11/12/2024  
Publication : 11/12/2024

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE la liquidation des dépenses d'investissement selon les crédits suivants :

TABLEAU DES SOLDES 2024 + REPORTS 2025  
BUDGET GENERAL- DEPENSES

NATURE M57	INTITULE COMPTE M57	MONTANT BUDGETE	25%
10226	Taxe d'aménagement	5 856,86 €	- €
<b>TOTAL CHAPITRE 10</b>		<b>5 856,86 €</b>	<b>- €</b>
202	Frais d'études documents urbanisme	78 802,49 €	15 000,00 €
2031	Frais d'études	114 500,00 €	33 325,62 €
<b>TOTAL CHAPITRE 20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>193 302,49 €</b>	<b>48 325,62 €</b>
204114	Subventions d'équip. aux organismes publics/Voirie	191 982,97 €	51 147,99 €
2046	Attribution de compensation d'investissement	12 609,00 €	
<b>TOTAL CHAPITRE 204</b>	<b>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES</b>	<b>204 591,97 €</b>	<b>51 147,99 €</b>
2111	Terrains nus	25 000,00 €	5 000,00 €
2112	Terrains de voirie	10 000,00 €	
2113	Terrains aménagés autres que voirie	- €	
2116	Cimetière	134 000,00 €	60 000,00 €
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	23 499,65 €	10 000,00 €
21311	Bâtiments administratifs	22 795,51 €	5 000,00 €
21312	Bâtiments scolaires	275 708,00 €	69 000,00 €
21314	Bâtiments culturels et sportifs	30 000,00 €	
21318	Autres bâtiments publics	307 251,12 €	100 000,00 €
21351	Bâtiments publics	238 425,20 €	59 606,30 €
2138	Autres constructions	65 000,00 €	30 000,00 €
2151	Réseaux de voirie	1 358 033,00 €	400 000,00 €
2152	Installations de voirie	58 548,82 €	10 000,00 €
21531	Réseaux d'adduction d'eau	- €	
21534	Réseaux d'électrification	1 591,20 €	
21538	Autres réseaux	52 567,21 €	20 000,00 €
21568	Autre matériel défense incendie	- €	
21578	Autre matériel technique	8 259,40 €	10 000,00 €
2158	Autres installations techniques	20 000,00 €	10 000,00 €
2181	Installations générales		5 000,00 €
21828	Autre matériel de transport	65 666,40 €	
21838	Autre matériel informatique	- €	2 000,00 €
21841	Autre matériel de bureau et mobilier scolaire	2 500,00 €	2 000,00 €
21848	Autre matériel de bureau et mobilier	46 133,12 €	60 000,00 €
2188	Autres	1 073 890,19 €	97 310,90 €
<b>TOTAL CHAPITRE 21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>3 818 868,82 €</b>	<b>954 917,20 €</b>
2313	Constructions	2 875 347,68 €	721 836,92 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	20 000,00 €	2 000,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>2 895 347,68 €</b>	<b>723 836,92 €</b>
27638	Autres établissements publics	83 367,96 €	- €
<b>TOTAL CHAPITRE 27</b>	<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>83 367,96 €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>7 201 335,78 €</b>	<b>1 778 227,74 €</b>

DONNE pouvoir au Maire pour exécuter la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,  
Guillaume FAUVET

Le secrétaire  
Patrick BOUVARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20241204-115-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2024

Publication : 11/12/2024